

# PLAN PARATUBERCULOSE

## MAITRISE DES RISQUES DE CONTAMINATION

A LAISSER A L'ÉLEVEUR LORS DE LA SIGNATURE DU PLAN

	<b>Mesures obligatoires</b>	<b>Mesures conseillées</b>
<b>CONDUITE D'ÉLEVAGE DES VEAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas distribuer de fourrage au sol au jeune bétail mais dans une mangeoire ou un râtelier</li> <li>• Veiller à ne pas véhiculer les fèces des animaux adultes par les bottes, les outils, vers les endroits où réside le jeune bétail (si plusieurs troupeaux dans l'élevage, changer de tenue et de bottes entre les deux)</li> <li>• Disposer d'un local de quarantaine</li> <li>• Vêlage dans un local propre, suffisamment paillé et régulièrement désinfecté</li> <li>• Ne pas laisser de veaux nouveau-nés auprès de leur mère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si possible, ne pas mélanger le jeune bétail et le bétail adulte positif ou suspect (par ex. à l'infirmierie ou au pré et vaches tarées avec des jeunes veaux)</li> <li>• Ne pas utiliser le local de vêlage comme infirmerie</li> <li>• Placer un pédiluve (rempli de désinfectant agréé) devant les locaux des veaux et du jeune bétail.</li> <li>• Elever à part (aire de vie différente) les animaux suspects et les animaux supposés sains</li> <li>• Ne donner le colostrum qu'après avoir bien nettoyé le pis (et toujours le colostrum de vaches séronégatives)</li> </ul>
<b>MAITRISE DES DEJECTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composter les déjections, sinon réserver l'épandage du fumier aux cultures</li> <li>• Ne pas épandre de déjections sur des parcelles accueillant des animaux âgés de moins d'un an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le stockage des déjections et leurs écoulements afin d'éviter l'écoulement vers des aires de vie, d'alimentation ou d'abreuvement</li> </ul>
<b>DESINFECTION HYGIENE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer et désinfecter régulièrement les bâtiments d'élevage, surtout ceux accueillant les animaux âgés de moins d'un an (utiliser des désinfectants agréés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pailler suffisamment et racler le plus souvent possible le couloir de déjection ou l'aire bétonnée</li> <li>• Respecter les normes de surface et d'ambiance des bâtiments</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter l'accès des bovins aux points d'eaux naturels (clôturer les mares et eaux stagnantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les sols où sont posés les abreuvoirs collectifs de façon à éviter la boue</li> <li>• Drainer si les sols sont humides</li> <li>• Chauler si les sols sont acides</li> </ul>
<b>ALIMENTATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à l'équilibre alimentaire de l'ensemble des catégories d'animaux (couverture des besoins en énergie et en protéines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des CMV lors des périodes à risque (en péripartum)</li> </ul>
<b>PARASITISME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La petite douve : traitement antiparasitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traiter une deuxième fois dans l'année, les jeunes contre les strongles</li> </ul>
<b>GESTIONS DES POSITIVES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolement des animaux positifs ou suspects cliniques du reste du troupeau <b>sans exception aucune</b></li> </ul>	